



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

optique et lunetterie

Question écrite n° 9706

Texte de la question

M. Jean Charroppin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences de la crise économique et monétaire en Asie du Sud-Est pour l'industrie lunetière et optique française. En effet, en cinq ans, la part du marché de cette zone dans les exportations françaises de produits d'optique a doublé en passant de 5,5 % en 1992 à 11,3 % en 1997. Durant la même période, la part des importations en provenance de l'Asie, pour l'essentiel de Chine, Taïwan et Corée du Sud, est passée de 20,7 % à 37,7 % pour les montures et de 28,2 % à 36,2 % dans les importations de lunettes solaires et autres. Or la chute spectaculaire des monnaies locales remet gravement en cause la stratégie commerciale réussie des lunetiers français en Asie sur le secteur du haut de gamme où les commandes baissent dangereusement, mais également dans les autres gammes, basses et moyennes. Ce contexte difficile est accentué par les soubresauts du dollar qui perturbent la politique des prix. Enfin, la crise asiatique pousse les producteurs locaux à devenir encore plus agressifs vers les marchés européens et nord-européens en raison de la baisse de la demande des marchés intérieurs. La stratégie à l'exportation des industriels du Sud-Est asiatique est d'autant plus menaçante que leurs monnaies subissent d'importantes dévaluations. D'ores et déjà, de nombreuses entreprises d'optique et de lunettes jurassiennes, particulièrement présentes dans ce secteur exportateur, subissent de graves revers commerciaux face à ces phénomènes concomitants. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les dispositions susceptibles d'être envisagées au niveau gouvernemental pour préserver l'emploi et le potentiel exportateur de l'industrie optique et lunetière française.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est pleinement conscient des difficultés auxquelles la crise asiatique peut conduire celles de nos entreprises qui, comme dans le secteur de l'optique-lunetterie, sont très présentes en Asie ou confrontées à la concurrence asiatique en France ou sur les marchés tiers. Tous les pays asiatiques n'ont pas toutefois été affectés de la même façon par les récents événements. La dépréciation des monnaies chinoises, taïwanaises, hong-kongaises par rapport au dollar depuis un an est du même ordre de grandeur que celle constatée pour le franc et les monnaies européennes. Par ailleurs, les pays dont les monnaies se sont fortement dépréciées sont aussi ceux qui connaissent une désorganisation forte de leurs économies, très dépendantes des importations de produits intermédiaires dont le prix en monnaie locale va croître considérablement. Ils ne vont donc pas pouvoir bénéficier immédiatement des effets de la dévaluation. Avec le retour à la confiance, les monnaies devraient se stabiliser à un niveau plus élevé, plus en ligne avec l'état réel des économies. La France veillera à ce que ces parités ne fassent l'objet d'aucune manipulation. La contribution de la France et de l'Europe au rétablissement des économies asiatiques s'inscrit dans une logique claire de poursuite de l'ouverture des marchés asiatiques. Elle est donc en droit d'attendre de ces pays une ouverture de leurs marchés à nos exportations et des pratiques de concurrence loyales, et agit en ce sens. A court terme, les entreprises victimes des effets de la crise sont évidemment susceptibles de bénéficier des procédures de droit commun gérées par les services déconcentrés du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, en particulier des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), des trésoreries générales et des directions

régionales du commerce extérieur (DRCE). En particulier, les procédures d'appui au commerce extérieur leur restent bien entendu ouvertes pour les accompagner sur de nouveaux marchés ou pour leur permettre de maintenir leur présence en Asie dans un environnement - au moins momentanément - plus difficile.

Données clés

Auteur : [M. Jean Charroppin](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9706

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 1998, page 615

Réponse publiée le : 30 mars 1998, page 1797